



# LE CONTRAT DE SERVICES DU RÉSEAU EUROFINS HYDROLOGIE





## Olivier ARGAUT

Directeur du réseau Eurofins Hydrologie

*Eurofins Hydrologie est un réseau de 19 laboratoires proposant une large gamme analytique pour répondre à l'ensemble des besoins, réglementaires ou non, de nos clients. De plus, nous proposons un maillage national serré et une approche totalement intégrée pour faciliter la vie de nos clients, de la fourniture du flaconnage pour effectuer les prélèvements jusqu'au rendu des résultats sur notre plateforme internet Eurofins OnLine (EOL).*

### Faisons connaissance

Le réseau Eurofins Scientific .....	5
Eurofins Hydrologie, un réseau de 19 laboratoires experts .....	6
Notre politique Santé et Sécurité au Travail .....	7

### Notre offre analytique pour répondre à l'ensemble de vos besoins

Une solution complète : prélèvements et analyses .....	9
Nos autres secteurs d'activités analytiques .....	10

### Nos services +, des outils pour vous simplifier la vie

La Plateforme Logistique Eurofins Environnement .....	12
Service clientèle – nous faisons la différence .....	13
Les rapports analytiques dématérialisés .....	14
Eurofins OnLine (EOL) .....	15
Vos analyses le jour même .....	16
Les rapports industriels et e-GIDAF .....	17

### Informations pratiques et modèles de documents

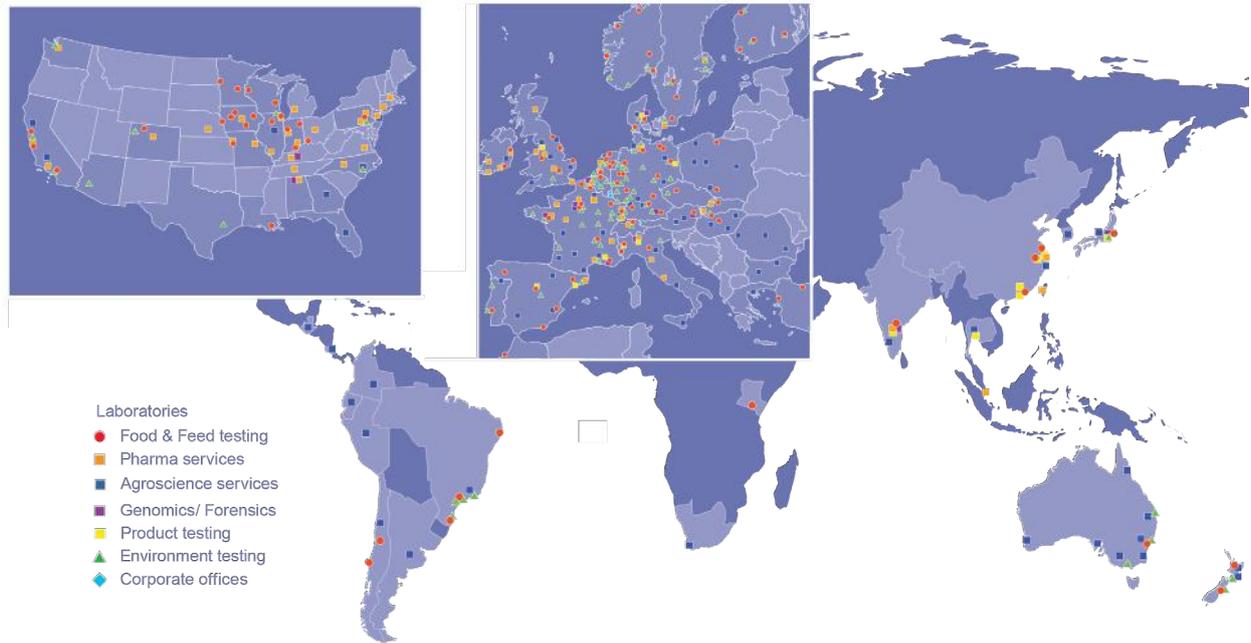
Commande et réception du flaconnage .....	19
Envoi de vos échantillons pour analyse .....	20
L'accusé de réception de vos échantillons .....	21
Le rapport d'analyse .....	22
La facture .....	23
Le mandat de prélèvement SEPA .....	24
Nos Conditions Générales de Ventes .....	26
Vos contacts .....	27

The Eurofins logo is positioned on a white rectangular sign mounted on the upper part of the building's facade. It features a colorful, multi-colored circular icon to the left of the word "eurofins" in a lowercase, sans-serif font. The building's facade is primarily composed of large, blue-tinted glass panels that reflect the sky and surrounding environment. A curved, light-colored concrete or stone base runs along the ground level, housing a series of windows and glass doors. The foreground consists of a paved area with large, light-colored tiles, some of which have small plants growing between them. The sky is a clear, bright blue, and the overall scene is captured in bright daylight, casting sharp shadows from the building's structure onto the glass panels.

eurofins

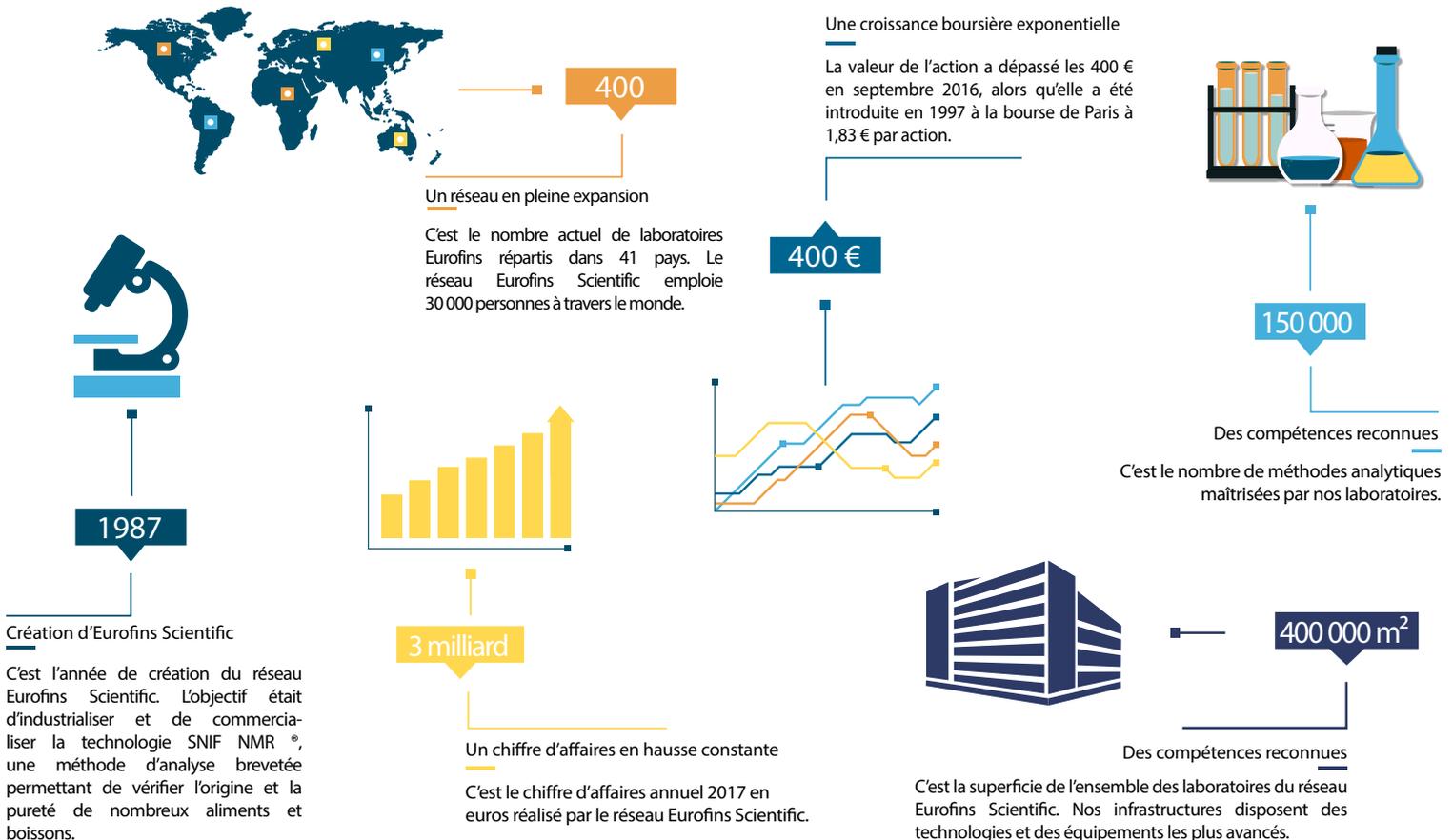
**Faisons  
connaissance**

# Le réseau Eurofins Scientifc



**E**urofins Scientifc a été créé en 1987 pour industrialiser et commercialiser la technologie SNIF NMR<sup>®</sup>, une méthode analytique brevetée permettant de vérifier l'origine et la pureté de nombreux aliments et boissons.

Avec un chiffre d'affaires annuel dépassant 2,54 milliard d'euros (2016), un effectif de 30 000 employés répartis à travers plus de 375 laboratoires dans 41 pays, Eurofins Scientifc est l'un des leaders mondiaux dans le domaine des services analytiques et de l'expertise auprès des entreprises privées et des organismes publics des secteurs de la Pharmacie, de l'Alimentation et de l'Environnement.



# Eurofins Hydrologie, un réseau de 19 laboratoires experts

Avec plus de 400 000 échantillons analysés par an, 360 collaborateurs et près de 10 000 m<sup>2</sup> de surface de laboratoire, le réseau Eurofins Hydrologie met à votre service son excellence opérationnelle à travers une offre complète et des délais courts.

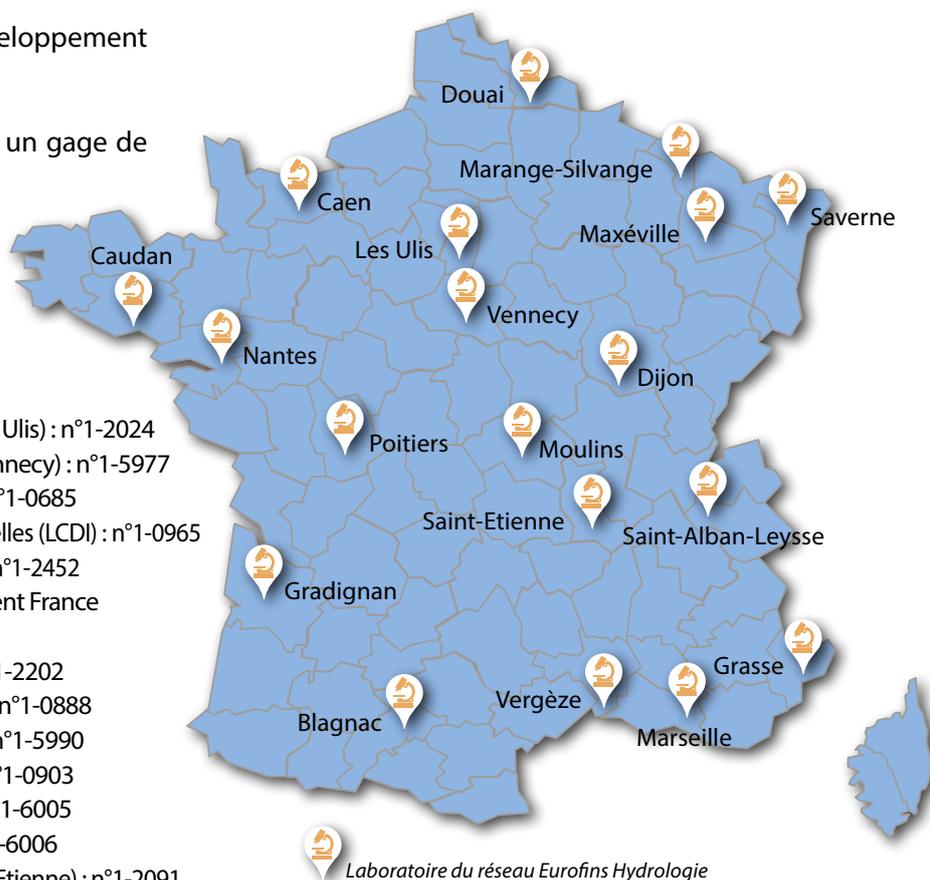
En plus de l'offre globale analytique, le réseau Eurofins Hydrologie se veut avant tout un réseau proche de ses clients avec une présence régionale dans plusieurs grandes villes et un grand nombre de services destinés à simplifier la vie de ces derniers.

## > UNE PRESTATION DE QUALITÉ

Nous vous proposons un partenariat en toute confiance par la mise à disposition de solutions en accord avec la réglementation et les normes en vigueur :

- Agréments du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Agrément du Ministère de la Santé
- Participation aux essais inter-laboratoires pour un gage de qualité (AGLAE, BIPEA)

[Nos laboratoires accrédités sur le référentiel NF EN ISO/CEI 17025 par le COFRAC](#)



Portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

- Eurofins Hydrologie Ile de France (Les Ulis) : n°1-2024
- Eurofins Hydrologie Ile de France (Vennecy) : n°1-5977
- Eurofins Hydrologie Est (Maxéville) : n°1-0685
- Laboratoire Central d'Analyses Industrielles (LCDI) : n°1-0965
- Eurofins Laboratoire Coeur de France : n°1-2452
- Eurofins Analyses pour l'Environnement France (Saverne) : n°1-1488
- Eurofins Hydrologie Nord (Douai) : n°1-2202
- Eurofins Hydrologie Ouest (Caudan) : n°1-0888
- Eurofins Hydrologie Ouest (Nantes) : n°1-5990
- Eurofins Hydrologie Sud (Vergèze) : n°1-0903
- Eurofins Hydrologie Sud (Blagnac) : n°1-6005
- Eurofins Hydrologie Sud (Grasse) : n°1-6006
- Eurofins Hydrologie Centre Est (Saint-Etienne) : n°1-2091
- Eurofins Hydrologie Centre Est (Saint-Alban-Leyse) : n°1-6011
- Eurofins Biotech-Germande (Marseille) : n°1-1447



## > DES ÉQUIPEMENTS DE POINTE

- Analyseurs séquentiels pour les paramètres physico-chimiques de base
- Automates DBO5 et DCO
- Chromato-ionique pour l'analyse des anions et des cations
- Spectrométrie de fluorescence atomique
- Spectrométrie de masse (LC-MS/MS et GC-MS/MS) pour les micropolluants organiques
- ICP-MS et ICP-optique pour l'analyse des métaux

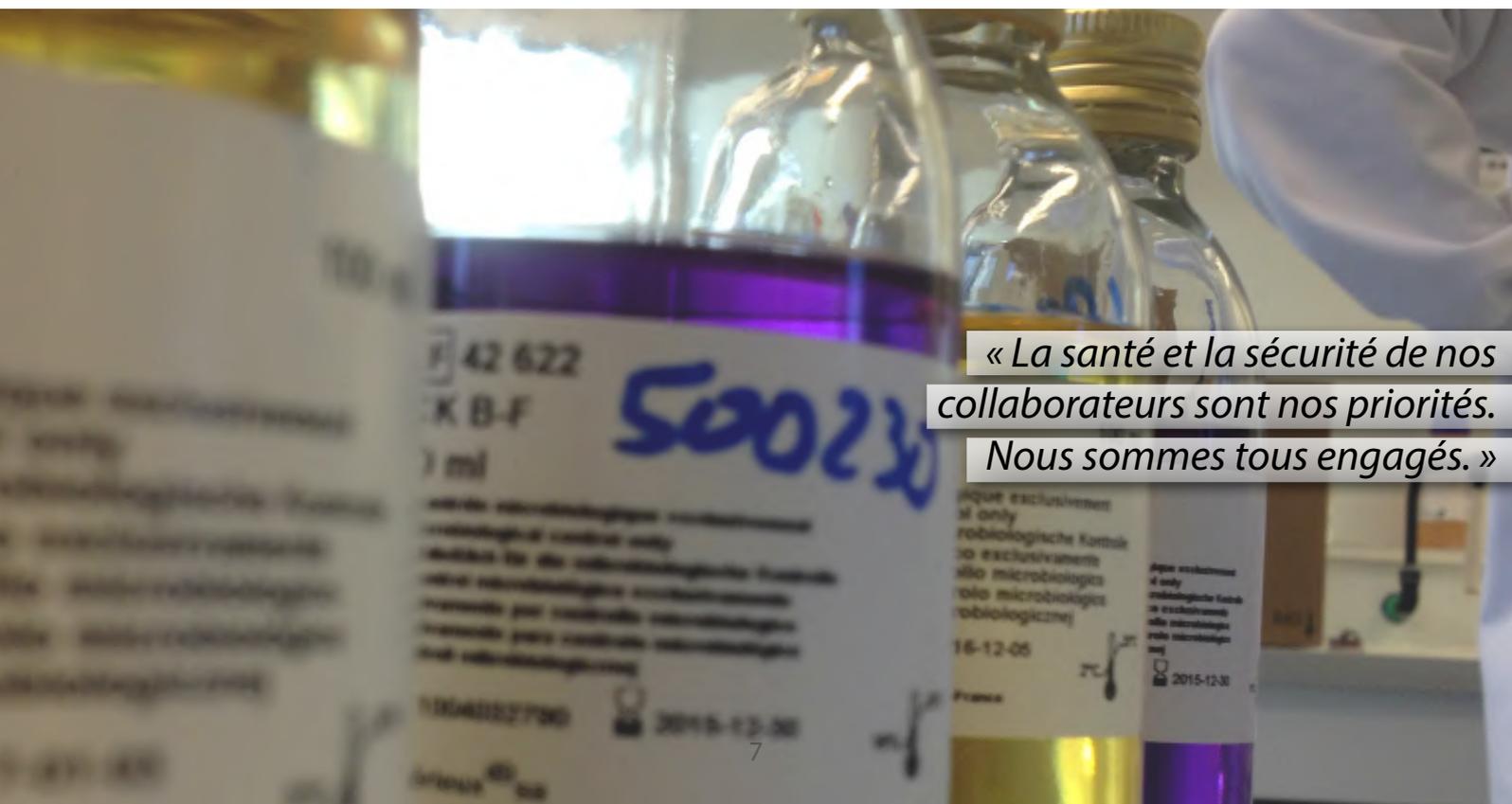
# Notre politique Santé et Sécurité au Travail

Le Réseau de laboratoires Eurofins Hydrologie vise un niveau de performance en matière de Santé et Sécurité au Travail équivalent à celui des prestations analytiques qu'il réalise.

La Charte Santé et Sécurité affirme la volonté de chaque Direction de préserver le bien-être des salariés, des travailleurs temporaires, des sous-traitants, des clients, des visiteurs et de toute personne présente dans leur laboratoire.

## > NOTRE CHARTE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Chaque collaborateur prend la mesure de son rôle et de sa responsabilité personnelle dans la maîtrise des risques pouvant porter des atteintes à l'intégrité physique et psychique de l'individu dans le cadre de ses activités
- Chaque collaborateur informe sa hiérarchie des situations dangereuses, des comportements inadéquats et des bonnes pratiques dans une volonté d'amélioration permanente. Les dispositions pour y répondre sont prises dans des délais raisonnables
- Quelle que soit l'activité exercée, la société veille au respect de la réglementation en vigueur en matière de Santé et Sécurité
- Chaque société du Réseau définit et organise son système de management de la Santé et de la Sécurité en fonction des orientations établies par sa hiérarchie. Les performances du système sont mesurables et évaluées périodiquement
- Chaque société veille à économiser les énergies et à diminuer les impacts des effluents et des déchets des activités qu'elle gère en vue de préserver l'environnement
- Chaque société est ouverte et transparente à tout échange avec les parties intéressées dans le cadre de sa politique Santé et Sécurité au Travail



« La santé et la sécurité de nos collaborateurs sont nos priorités. Nous sommes tous engagés. »



# Notre offre analytique

*Pour répondre à l'ensemble de vos besoins*

 eurofins

# Une solution complète : prélèvements et analyses

Le réseau de laboratoires Eurofins Hydrologie est en mesure de proposer des solutions reconnues sur toute sorte de matrices : eaux douces, eaux de loisirs, eaux souterraines, eaux de process, mais aussi les eaux résiduaires pour contrôler les rejets industriels et urbains notamment en entrée et sortie de stations d'épuration.



## QUALITÉ SANITAIRE DES EAUX ET POTABILITÉ

- Contrôle de potabilité des eaux en ressource, production et distribution
- Contrôle des eaux minérales et thermales
- Suivi de la qualité des eaux de loisirs (piscines, spas, baignades...)
- Analyses microbiologiques, physico-chimiques, micropolluants organiques



## LEGIONELLA

- Analyses des légionelles selon la norme NF T 90-431 sur Eaux Chaudes Sanitaires (ECS) et Tours AéroRéfrigérantes (TAR)
- Analyses des légionelles par PCR selon la norme NF T 90-471
- Analyses physico-chimiques complémentaires sur eaux d'appoint et TAR
- Kit spécifique LegiEau pour la recherche et le dénombrement des légionelles dans les ECS et TAR



## SUIVI DES SITES INDUSTRIELS

- Accompagnement dans votre démarche d'autocontrôle
- Analyses de micropolluants minéraux et organiques, indicateurs de pollution, pesticides
- Analyses dans le cadre du SRR comprenant le paramètre SDE (*Substances Dangereuses pour l'Environnement - 16 substances*) introduit dans le calcul de la redevance pour pollution d'origine non domestique (*entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016*)
- Analyses 100 % conformes à la circulaire RSDE (*Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau*)
- Rapports de suivi et historique graphique de vos résultats par point
- Possibilité de délais analytiques express à J0 adaptés à vos besoins



## CONTRÔLE ENTRÉE ET SORTIE DES STATIONS D'ÉPURATION

- Autosurveillance des stations d'épuration sur entrée et sortie
- Analyses des boues de stations d'épuration
- Analyses de micropolluants minéraux et organiques, indicateurs de pollution, pesticides
- Analyses 100 % conformes à la circulaire STEU (Stations de Traitement des Eaux Usées)
- Recherche de substances médicamenteuses
- Mesure de la radioactivité



## HYGIÈNE HOSPITALIÈRE

- Surveillance de la qualité de vos eaux standards et spécifiques
- Surveillance de la qualité du nettoyage et de la désinfection des sols ou du linge
- Surveillance de la filtration de l'air des zones à risques et des équipements
- Classification et qualification des zones à risques



[Plus d'informations sur notre offre analytique ?](#)

Rendez-vous sur [www.eurofins.fr/env](http://www.eurofins.fr/env) pour consulter notre documentation en ligne

# Nos autres secteurs d'activités analytiques

## > SITES ET SOLS POLLUÉS, BOUES, SÉDIMENTS, MATÉRIAUX ET COMBUSTIBLES



- Sol, eaux souterraines, gaz de sol
- Sédiments, boues
- Mâchefers, enrobés
- Solides divers
- Matériaux BTP
- Combustibles solides

## > AIR



- Rejets gazeux
- Hygiène des lieux de travail
- Air ambiant et gaz de sol
- Qualité de l'Air Intérieur (QAI)

## > EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES



- Alimentarité des matériaux et Conformité Sanitaire
- Chimie spécialisée
- Écotoxicologie
- Hydrobiologie
- Lubrifiants et fluides de coupe
- Microbiologie spécialisée
- Radioactivité

## > HYGIÈNE DU BÂTIMENT



- Amiante dans l'air
- Amiante dans les matériaux du bâti, enrobés, sols et autres matrices solides
- Plomb dans les écailles de peinture, poussières au sol, déchets, air
- Fibres inorganiques autres que l'amiante dans toutes matrices
- Prélèvements et stratégie d'échantillonnage



Plus d'informations sur notre offre analytique ?

Rendez-vous sur [www.eurofins.fr/env](http://www.eurofins.fr/env) pour consulter notre documentation en ligne

# Nos Services +

*Des outils pour vous  
simplifier la vie*



**Services**

## La logistique

### Un service global et sur-mesure

Pour garantir la bonne réception de vos échantillons à analyser dans nos laboratoires, nous mettons à votre disposition notre Plateforme Nationale de Logistique.

#### ➤ ÉCOUTE

- Personnalisation du service en fonction de vos besoins spécifiques

#### ➤ SIMPLICITÉ

- Livraison de votre matériel de prélèvement sur toute la France - Corse, DOM/TOM et pays étrangers
- Prise en charge totale de vos échantillons vers nos laboratoires en 24h pour la France et la Corse

#### ➤ TRAÇABILITÉ

- Suivi du traitement de votre commande grâce aux accusés de réception à chaque étape clé du processus, de son enregistrement à l'arrivée des échantillons en laboratoire

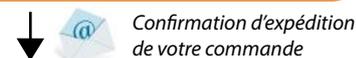
#### ➤ SÉCURITÉ

- Obtention de l'agrément ADR pour le transport de matières dangereuses en quantités exceptées
- Mise à disposition d'un matériel de prélèvement adapté au transport et à la conservation de vos échantillons

#### 1. ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE exprimée par mail ou sur Eurofins On Line (EOL)



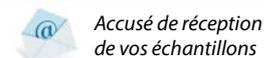
#### 2. PRÉPARATION DE VOTRE COMMANDE



#### 3. TRANSPORT DU FLACONNAGE vers votre site

#### 4. PLANIFICATION DE LA COLLECTE sur votre site via notre centre d'appels logistique

#### 5. COLLECTE DES ÉCHANTILLONS et transport vers votre laboratoire Eurofins



#### > LES GLACIÈRES UTILISÉES AU SEIN DU RÉSEAU EUROFINS ENVIRONNEMENT FRANCE :



#### > NOTRE LOGISTIQUE EN CHIFFRES

2 000 commandes traitées/mois  
8 000 colis livrés/mois en 24h soit 130 000 flacons  
2 000 collectes d'échantillons/mois

#### > NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

- 0 810 122 611 - (prix d'un appel local depuis un poste fixe)  
- Pour tout renseignement, suivi de colis et collecte d'échantillons  
- Munissez vous de votre numéro de devis

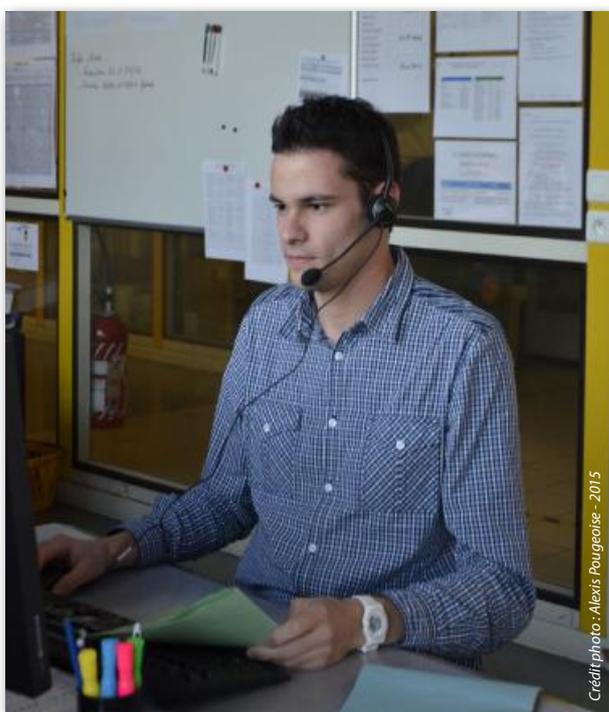
- [logistique-france@eurofins.com](mailto:logistique-france@eurofins.com)  
- Pour vos commandes de flaconnages  
- Indiquez votre numéro de devis

## Le Coordinateur de Projets

### *Votre interlocuteur privilégié*

**E**urofins Hydrologie met à votre disposition un Coordinateur de Projets qui sera votre interlocuteur privilégié de la réception de vos échantillons par le laboratoire à leur facturation.

Il vous propose, avec l'aide de votre chargé d'affaires, les meilleures solutions au meilleur prix pour une offre adaptée à votre demande et un suivi personnalisé.



#### > L'EXPERTISE AU SERVICE DES CLIENTS

Interface technique avec le laboratoire, le Coordinateur gère vos projets dans leur globalité. Il est avant tout un conseiller à votre disposition et à votre écoute.

Cet expert maîtrise parfaitement la législation locale en vigueur ainsi que les procédés analytiques.

#### > UNE MAÎTRISE INTÉGRALE DE VOS DOSSIERS

Le Coordinateur de Projets Client est responsable des dossiers, de la réception des échantillons à leur facturation.

Il porte un oeil critique et impartial sur les résultats analytiques et, en tant que garant de la qualité de nos services, assure la vérification et la validation des rapports d'analyses.

**En étroite collaboration avec l'ensemble des services du laboratoire, il assure les missions suivantes :**

- **Suivi personnalisé** de la mise en place du projet jusqu'à l'envoi de la facture au client
- **Conseil technique**, normatif et réglementaire
- **Gestion des litiges** et des imprévus
- **Contrôle et validation** des rapports d'analyses



## Optimisez la gestion et l'archivage *de vos rapports analytiques*

**P**our une gestion plus simple et plus efficace de vos documents, Eurofins Hydrologie vous propose, dès maintenant, d'opter pour la dématérialisation de vos rapports analytiques.

Finis les stocks de papier ou les difficultés pour rechercher un document, simplifiez-vous la vie en choisissant les e-rapports !



### > LES POINTS ESSENTIELS DE LA DÉMATÉRIALISATION

#### **1** La simplicité et l'efficacité

Finis les stocks de papier ou les difficultés pour rechercher un document.

#### **2** Un geste pour l'environnement

Une contribution pour l'économie et la préservation des ressources naturelles.

#### **3** Un service équivalent

Les e-rapports sont identiques aux documents que vous recevez habituellement par courrier postal.

### > LA DÉMATÉRIALISATION : APPROCHE JURIDIQUE

Les rapports électroniques sont strictement identiques à ceux que vous recevez habituellement par courrier postal et ont la même valeur juridique. De plus, vos e-rapports sont archivés pour votre compte sans coûts supplémentaires.

### > COMMENT SOUSCRIRE ?

Il vous suffit de demander la Convention de Preuve à votre chargé d'affaires puis de lui retourner ce document complété et signé. Vous recevez ensuite vos rapports analytiques par e-mail.

Votre laboratoire intègre une éco-participation (code LSFDR) dans ses devis. Vous pouvez, si vous le souhaitez, continuer à bénéficier de l'envoi papier, vous devez alors vous acquitter du montant de l'éco-participation pour chaque rapport en version papier\*.

\* un rapport peut être par échantillon, mensuel, hebdomadaire ou par campagne.



## Service J0 : des délais immédiats

*La garantie d'un service rapide et efficace*



### Vous souhaitez

- Suivre l'efficacité de votre station d'épuration avec des résultats le soir même
- Surveiller vos eaux de process
- Externaliser l'autosurveillance quotidienne de vos rejets
- Obtenir une garantie de résultats avec une continuité de service tout au long de l'année

### > Et en plus obtenir vos résultats analytiques en moins de 24h ?

Le principe est simple : déposez vos échantillons dans votre laboratoire de proximité **le matin avant 9h00** et nous nous engageons à vous rendre vos résultats **le jour même avant 21h00**.

### > LES + DE NOTRE SERVICE J0

- Un chargé d'affaires dédié pour une planification simplifiée
- Un interlocuteur unique pour un suivi personnalisé de vos échantillons urgents
- Un engagement qualité pour des résultats fiables et précis avant 21h00
- Un flux dédié pour des analyses en priorité pour des délais respectés
- Vos résultats en ligne sur Eurofins On Line (EOL) pour une traçabilité des analyses
- Un format de rendu des résultats adapté à votre besoin pour répondre à vos attentes spécifiques

### > 5 ÉTAPES POUR UN SERVICE RAPIDE ET EFFICACE



### UNE VASTE GAMME ANALYTIQUE

- **Matrices** : eaux de rejets, eaux de process...
- **Paramètres physico-chimiques et organiques** : pH, Anions, Cations, COT, COD, MES, Azote, etc...

### UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

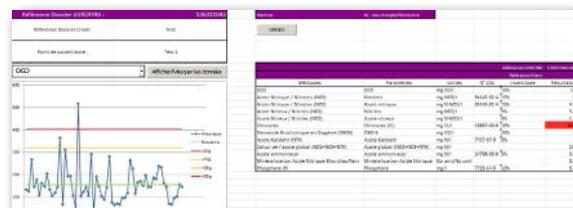
- Agrément du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
- Agrément du Ministère de la Santé

## Historique des résultats et comparaison *Pour vos contraintes réglementaires*



Afin de toujours vous accompagner au mieux dans la lecture de vos résultats analytiques, les experts Eurofins ont développé un module sous Excel permettant de suivre de manière graphique l'évolution de chaque paramètre analysé afin de détecter d'éventuelles dérives. Vous pouvez ainsi comparer facilement les résultats de vos analyses à vos seuils réglementaires et les suivre en fonction de votre historique.

Cette nouvelle vue vient compléter la synthèse Excel envoyée classiquement : le rapport industriel ne s'y substitue pas. L'objectif est de présenter les données historisées sur les points de prélèvement et avec une indication des limites clients pour chacun de ces points.



## e-GIDAF, le nouveau service d'Eurofins *Pour simplifier la gestion de vos résultats analytiques*

L'arrêté du 28 avril 2014 rend la saisie sur la plateforme GIDAF « obligatoire pour la transmission des données de surveillance des émissions en lieu et place de la transmission par papier » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. En raison de cette nouvelle réglementation qui concerne les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), Eurofins a développé un nouveau service pratique et flexible : e-GIDAF.



Ce nouveau service vous permet de simplifier la gestion administrative de vos résultats analytiques liée à l'outil GIDAF. Nous nous positionnons ainsi comme votre véritable Partenaire Environnement avec l'objectif de vous laisser vous concentrer sur votre coeur de métier et vos enjeux de performance économique.

### > VOUS CHOISISSEZ LA SOLUTION QUE VOUS PRÉFÉREZ

#### 1. Export compatible GIDAF - auto-surveillance (IXGI2)

Vous nous transmettez le fichier Excel vierge, extrait de la plateforme GIDAF. Nous y inscrivons les résultats d'analyses effectuées le mois précédent, et vous le renvoyons par mail pour que vous puissiez le charger vous-même sur votre compte GIDAF.

#### 2. Saisie GIDAF offre complète - auto-surveillance (IXGID)

Nous prenons tout en charge : nous générons le fichier, y inscrivons les résultats d'analyses effectuées le mois précédent puis l'importons directement sur la plateforme GIDAF via notre accès Prestataire.



# Modèles de documents

*Informations pratiques*

... avec Eurofins On Line  
MANUEL D'UTILISATION  
Version du 10 octobre 2012

mandez vos analyses  
avez vos échantillons  
Consultez vos résultats

# Commande et réception du flaconnage

## > COMMANDER VOTRE FLACONNAGE

Il vous suffit de contacter notre Plateforme Logistique par mail ([logistique-france@eurofins.com](mailto:logistique-france@eurofins.com)) pour commander le flaconnage nécessaire à vos analyses. Vous pouvez également passer vos commandes directement sur EOL.

Bénéficiez d'une livraison sous 5 jours ouvrés partout en France métropolitaine et suivez, à tout moment, le transport de votre flaconnage grâce au numéro de suivi délivré par nos partenaires transporteurs.

## > SUIVRE L'ENVOI DE VOTRE FLACONNAGE

Pour une traçabilité optimale de vos demandes de flaconnages, des accusés de réception vous sont automatiquement transmis par e-mail :

1. Dès réception de vos commandes par notre Plateforme Logistique.
2. Lors de l'expédition de votre commande

### 1 Votre demande est prise en compte >

Le premier A/R vous signale que votre demande a bien été prise en compte et indique la date approximative où vous recevrez le flaconnage.

De : NoReply@eurofins.com [mailto:NoReply@eurofins.com]  
Envoyé :  
À : client@client.fr  
Cc : Jeremie Boichut; FR31\_Logistique-france  
Objet : Accusé de réception de votre commande flaconnage EUROFINS

Madame, Monsieur, 

Par ce message, nous vous confirmons l'envoi de vos consommables dont le détail est porté en pièce jointe. Les trackings sont consignés les uns à la suite des autres. Pour suivre votre envoi vous pouvez les utiliser sur les sites de recherche comme suit.

#### 1. Pour un colis envoyé en TNT

Connectez-vous sur [www.tnt.fr](http://www.tnt.fr) et faites un copier-coller des trackings. Un tracking TNT comprend 16 chiffres.

#### 2. Pour un colis envoyé en Chronopost

Connectez-vous sur [www.chronopost.fr](http://www.chronopost.fr) et faites un copier-coller des trackings. Un tracking Chronopost est construit avec 2 lettres + 9 chiffres + 2 lettres.

#### 3. Pour un colis envoyé en DHL

Connectez-vous sur [www.dhl.fr](http://www.dhl.fr) et faites un copier-coller des trackings. Un tracking DHL comprend 10 chiffres.

Pour toute question concernant votre commande, vous pouvez nous joindre aux coordonnées en bas de ce mail.

Cordialement.

Eurofins Environnement  
Service logistique  
Tel : +33(0)810 122 611  
Fax : +33(0)388 714 799  
Email : [Logistique-France@eurofins.com](mailto:Logistique-France@eurofins.com)

De : NoReply@eurofins.com [mailto:NoReply@eurofins.com]  
Envoyé :  
À : client@client.fr  
Cc : Jeremie Boichut; FR31\_Logistique-france  
Objet : Accusé de réception de votre commande EUROFINS

Madame, Monsieur, 

Par ce message, nous accusons réception de votre commande dans notre service logistique de Saverne.

Veillez trouver ci-dessous la confirmation d'ordre de votre commande :

N° Dossier Eurofins :	PKU123456
Client :	Nom du client
Ville :	
Contact :	Nom du contact client
Vos références :	Dossier
Date de réception :	00/00/00
N° de Devis :	00000
Envoi des consommables ou collecte prévue le :	00/00/00

Une confirmation d'envoi des consommables vous sera adressée par mail ultérieurement. Pour toute question concernant votre commande, vous pouvez nous joindre aux coordonnées en bas de ce mail.

Cordialement.  
Eurofins Environnement  
Service logistique  
Tel : +33(0)810 122 611  
Fax : +33(0)388 714 799  
Email : [Logistique-France@eurofins.com](mailto:Logistique-France@eurofins.com)

### < Nous venons d'expédier votre flaconnage 2

Le second A/R vous parvient le jour où le flaconnage part de notre Plateforme Logistique. Cet A/R indique votre numéro de bon de commande, nos références, le nombre de colis que vous recevrez, le nom du transporteur et un numéro de suivi qui vous permettra de suivre en temps réel l'envoi de vos consommables.

# Envoi de vos échantillons pour analyse

## > INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Déposez vos échantillons, préalablement refroidis à 5 +/-3°C selon les recommandations de la norme NF EN ISO 5667-3 (paragraphe 8 traitant du transport des échantillons), dans la glacière fournie avec les pains de glace congelés pendant 20 heures et refermez-la bien. Pour un transport supérieur à 8 heures, la température de l'air de l'enceinte contenant des échantillons microbiologiques doit être de 5 +/-3°C. Des dispositions internes nous permettent de tolérer une température inférieure à 15 °C dans le cas d'échantillons prévus pour des analyses physico-chimiques
- Veillez à séparer les échantillons chauds des échantillons froids
- En fonction de votre localisation géographique, vous avez la possibilité de déposer vos échantillons aux dépôts de notre prestataire TNT, ou de bénéficier d'un service de collecte dédié avec notre partenaire de transport
- N'attachez pas les boîtes ensemble afin d'éviter la perte de boîte(s) si le lien (scotch) se casse
- N'oubliez pas de joindre votre commande aux échantillons
- Veuillez contacter le N°Azur 0 810 122 611 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) au plus tard la veille de l'envoi afin d'organiser l'enlèvement de vos échantillons
- Conservez l'exemplaire expéditeur du bon de transport TNT
- Les échantillons arriveront au laboratoire le lendemain matin (un accusé de réception vous parviendra dès réception des échantillons au laboratoire après vérification de leur conformité)

## > LE BON DE RETOUR TNT

### NOUVEAU FORMAT D'ÉTIQUETTE MIS EN SERVICE À PARTIR DE LA FIN DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2016

Ce document fusionne le bon retour TNT ainsi que différentes informations indispensables au traitement de votre colis à réception au laboratoire.

L'étiquette devra impérativement être complétée sur le dessus de la glacière, que vous soyez dans le cadre d'une collecte dédiée ou TNT. Utilisez un bordereau par colis.

## > PARTIE BASSE À RENSEIGNER

- Indiquez la nature des échantillons présents dans la glacière : sol (solide), eau, air
- Cochez les cases en face de la pastille rouge si vous avez commandé des analyses en urgence ou microbiologiques (La glacière sera alors traitée en priorité)
- Indiquez si la commande EOL est présente dans la glacière. Pensez à toujours joindre le bon de commande EOL ou le devis à vos échantillons
- Précisez si la glacière contient des échantillons potentiellement amiantés
- Renseignez le nom de votre société et, si possible, le nom de votre projet
- Si vous avez plusieurs glacières pour un même projet, incrémentez obligatoirement chaque glacière (exemple : 1/2, 2/2)

TNT Express France Compte : 06335747 Service client : 0825 031 021 Service client : 0825 031 021	
28/09/2015 Adresse de Livraison Caden Environnement Analyse France A rue d'Alsace 67000 Sarrebourg Service Réception 03 88 911 911	6736315747011310 <b>J 67</b>
A remettre au service réception des échantillons <b>SAMEDI</b>	
TNT EXPRESS NATIONAL Service client : 0825 031 021 (0,1547€/min) Web : www.tnt.fr	Ref : réception Cds : 3/1 Pds : 1,0 Rps
<b>A RENSEIGNER</b>	
Matrices <input type="checkbox"/> EAU <input type="checkbox"/> SOL <input type="checkbox"/> AIR	Priorités <input type="checkbox"/> URGENT <input type="checkbox"/> MICROBIOLOGIE <input type="checkbox"/> EOL <input type="checkbox"/> AMIANTE
Client : ..... Projet : .....	
Colis n° : ...../.....	

### A NOTER :

Utiliser notre solution logistique n'est pas obligatoire. Vous êtes libre de choisir votre propre matériel mais il est fortement conseillé de passer par ce service pour vos demandes de matériel de prélèvement. En effet, tout autre matériel utilisé ne sera pas vérifié et vous ne pourrez donc pas obtenir une analyse sous accréditation. De plus, la société ne pourra être tenue responsable en cas de dommage ou de perte des échantillons pendant le transport.

# L'accusé de réception de vos échantillons

Un accusé de réception vous est automatiquement transmis par e-mail dès réception de vos échantillons dans nos laboratoires. Il permet une traçabilité optimale de vos échantillons et également de consulter le récapitulatif de votre commande analytique.

Le Coordinateur de Projets qui vous est dédié intervient sur votre demande pour ajuster le processus de production.

Dossier N°: [REDACTED]



# eurofins

## Hydrologie

Madame, Monsieur,

Par ce message, nous accusons réception de vos échantillons dans notre Laboratoire Eurofins de Maxéville. Veuillez trouver ci-dessous la **confirmation d'ordre** de votre commande :

Client	[REDACTED]
Ville	[REDACTED]
Contact	[REDACTED]
N° de commande client	Devis de référence : [REDACTED] N° commande EOI : [REDACTED]
N° de Devis	[REDACTED]
Date de réception	[REDACTED]

N° Echantillon	Référence Client	Date Prélèvement	Matrice	Délai d'analyses
[REDACTED]	[REDACTED]	01/01/2015	Eau de rejet / Eau résiduaire	15/01/2015
Commune de prélèvement		Nom de l'installation	Lieu de prélèvement	
[REDACTED]		[REDACTED]	[REDACTED]	
Code analyse	Prestation	% Urgence	PU Net (HT)	
IX010	Matières en suspension (MES)	0.00 %	[REDACTED] €	
IX01Q	Azote Nitrique (NO3)	0.00 %	[REDACTED] €	
IX043	Phosphore (P)	0.00 %	[REDACTED] €	
IX18L	Demande chimique en oxygène (ST-DCO)	0.00 %	[REDACTED] €	
IX463	Demande biochimique en oxygène (DBO5)	0.00 %	[REDACTED] €	
IX473	Azote Kjeldahl (NTK)	0.00 %	[REDACTED] €	
IX488	Minéralisation Eau régale	0.00 %	[REDACTED] €	
IX572	Azote ammoniacal (NH4)	0.00 %	[REDACTED] €	
LSA4K	Prise en charge par dossier	0.00 %	[REDACTED] €	
LSA6E	Flaconnage, logistique, destruction par éch.(Fr)	0.00 %	[REDACTED] €	

Remise digitale [REDACTED] € de remise sur analyse commandée en ligne

Remise de projet [REDACTED] Pas de Remise sur ce Projet

Montant total ESTIMATIF HT de votre dossier [REDACTED] €

\* les tarifs unitaires identifiés en rouge sont en cours de vérification par nos services

# Le rapport d'analyse

Après analyse, les résultats vous seront envoyés par e-mail et seront mis à disposition sur votre espace client EOL. Vous avez le choix de réceptionner vos rapports analytiques par e-mail au format PDF ou par courrier.

Sur demande spécifique, vous pouvez recevoir en complément une synthèse de vos résultats au format Excel.

Le Coordinateur de Projets qui vous est dédié valide votre rapport d'analyse.



Hydrologie

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : 1504-14-02-0964799-01 Version du : 15/04/2015

Référence commande : 4102141149  
Référence dossier : N°Projet : Analyse manuelle Smart  
Nom Projet: 150407

Echantillon N° : 1504070964-003 Référence échantillon : Eau résiduaire  
Matrice : Eau de rejet / Eau résiduaire  
Date de prélèvement : 04-04 Date de réception : 15/04/2015  
Début d'analyse (1) : 09/04/2014 Origine Prélèvement : 150407  
Préleveur : CLÉMENT JULIEN  
Commune :

Observations :

N° de rapport d'analyse : 1504-14-02-0964799-01 Version du : 15/04/2015

### Préparations

	(4)	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX488 : <b>Minéralisation Eau régale</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN 15587-1 - Minéralisation	*	-				

### Paramètres physicochimiques généraux

	(4)	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX559 : <b>Fluorures</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique	*	4.3	mg/l			

### Fer et Manganèse

	(4)	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX02N : <b>Fer (Fe)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN ISO 11885 - ICP / AES	*	0.02	mg/l			

### Oligo-éléments - Micropolluants minéraux

	(4)	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX02C : <b>Zirconium (Zr)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN ISO 11885 - ICP / AES	*	<0.01	mg/l			
IX02P : <b>Cuivre (Cu)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN ISO 11885 - ICP / AES	*	<0.005	mg/l			
IX03I : <b>Nickel (Ni)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN ISO 11885 - ICP / AES	*	<0.01	mg/l			
IX03V : <b>Zinc (Zn)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN ISO 11885 - ICP / AES	*	0.15	mg/l			
IX03W : <b>Plomb (Pb)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN ISO 11885 - ICP / AES	*	<0.01	mg/l			
IX0H9 : <b>Yttrium</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO 17294-2 - ICP / MS		<5.0	µg/l			
IXRDU : <b>Aluminium (Al)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN ISO 11885 - ICP / AES	*	0.03	mg/l			

### Oxygènes et matières organiques

	(4)	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX010 : <b>Matières en suspension (MES)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN 872 - Filtration - filtre Sartorius 1616	*	3	mg/l			
IX463 : <b>Demande biochimique en oxygène (DBO5)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN 1899-1 - Electrochimie	*	<3.0	mg/l			

### Hydrocarbures

	(4)	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX578 : <b>Indice Hydrocarbures (C10-C40)</b> Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN ISO 9377-2 - extraction LL - GC / FID	*	<0.1	mg/l			

# La facture

Vous avez la possibilité de choisir votre mode de facturation :

- Facturation à la commande
- Facturation au mois

Votre Coordinateur de Projets valide la facture suivant la production effective.



Hydrologie

Douai, le 17/08/2016

Numéro de client : [blurred]      Nom du contact : [blurred]  
 Numéro du débiteur : [blurred]      Devise de référence : -  
 Votre référence de commande : [blurred]

Agence de : [blurred]

**Facture n°** [blurred]

Dossier N° : [blurred]      Date d'enregistrement : 04/08/2016

Designation	Prix unitaire	Supplément urgence (%)	Qté	Prix (€)
[blurred]	[blurred]	0.00	1	[blurred]

<b>Votre contact :</b> Christophe Masson Tél : +33 3 27 86 95 68 Email : Christophe.Masson@eurofins.com	<b>Montant total HT avant remise</b> [blurred] <b>Remise digitale (€)</b> 0.00 <b>Remise projet (€)</b> 0.00 <b>Montant total HT (€)</b> [blurred] <b>Total TVA (20.00%) (€)</b> [blurred] <b>Total TTC (€)</b> [blurred]
---	--

**Adresse de règlement :**  
**Eurofins Hydrologie Nord**  
 Rue Pierre Adolphe Bobierre  
 BP 42301  
 44323 NANTES CEDEX  
 Code Banque : 30004  
 Code Guichet : C2408  
 Compte n° 00010884486  
 Clé : 58  
 IBAN : FR 76 3000 4024 0800 01 08 84 48 658  
 N° de TVA d'Eurofins IPL Nord :  
 FR36 518 323 712 TVA acquittée sur les encaissements  
**CONDITIONS DE PAIEMENT :** [blurred]

Références à joindre à votre règlement.

[blurred] (Date facture : 17/08/2016)

En votre aimable règlement au plus tard le 18/08/2016, tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard calculées par application d'un taux d'intérêt égal à 1% (un pour cent) par mois du montant dû, sans qu'il puisse être inféré ou à trois fois le taux d'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ (quarante euros).

**Total TTC (€)** [blurred]  
**Client n°** [blurred]

Eurofins Hydrologie Nord  
 Rue Maurice Cauley - ZI Douai Estquies -  
 FR-59500 Douai

Tel. : +33 3 27 86 95 88  
 Fax : +33 3 27 86 51 90  
 FacturationNord@eurofins.com

Prestations réalisées conformément à nos conditions générales de vente disponibles sur notre site Internet





# Nos Conditions Générales de Vente

## 1. Champ d'application - Opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV »), régissent les relations contractuelles (ci-après dénommées « le Contrat ») entre la société ci-après désignée dans l'Offre ou le Devis (tels que ci-après définis à l'article 2 ci-après), ci-après dénommée « la Société », et ses clients ci-après dénommés « le Client », ensemble dénommés « les Parties », et concernant la fourniture de prestations de services d'analyses (ci-après « les Prestations d'Analyse »).

L'acceptation par le client des présentes CGV emporte renonciation à se prévaloir des dispositions de ses Conditions Générales d'Achat ou de toute autre disposition contenue dans ses documents commerciaux, de quelque nature que ce soit, qui contrediraient les présentes CGV, et ce quelque soit le moment auquel ces derniers auront été portés à la connaissance de la Société.

Les présentes CGV annulent et remplacent toute version précédente des CGV.

Toute dérogation aux présentes CGV devra figurer obligatoirement dans le Devis (ci-après défini) ou faire l'objet d'un écrit signé par une personne dûment habilitée à représenter la Société. A défaut, toute disposition proposée par le Client, à quelque moment que ce soit et sous quelque forme que ce soit, qui dérogerait aux présentes CGV seront rejetées et considérées comme nulles et non-avenues (Cf. art.2.2 ci-après).

## 2. Commandes

Toute passation de commande emporte adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV. Toute Prestation d'Analyse sollicitée ou toute commande de produits donne lieu à l'émission d'une offre écrite par la Société (ci-après dénommée « le Devis » ou « l'Offre ») sur support papier (fax ou courrier) ou sur support électronique, à laquelle sont jointes les présentes CGV ; Le Devis écrit accepté par le Client, comportant acceptation des présentes CGV, retourné sur support papier ou sur support électronique, vaut passation de commande. Le Devis mentionne sa durée de validité.

Le Devis complète ou peut modifier les présentes CGV et constitue à ce titre des conditions particulières applicables au Contrat.

L'exécution de la Prestation d'Analyse ne pourra débuter, après réception par la Société du Devis accepté, que sous réserve de la réception par la Société du ou des échantillon(s) devant être analysé(s) et de l'ensemble des informations nécessaires identifiées dans le Devis. Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé à quelque personne que ce soit, sans l'accord préalable et exprès de la Société.

Le Client autorise expressément la Société, pour quelque cause que ce soit, à sous-traiter l'exécution de la commande à toute personne de son choix, sous réserve d'en être informé et de donner son accord.

Toute condition particulière à une commande existante ne s'appliquera pas automatiquement aux commandes suivantes. Chaque offre de la Société acceptée par le Client sera traitée comme un contrat distinct. Toute prestation additionnelle demandée par le Client sur des échantillons reçus par la Société donnera lieu à l'émission d'un nouveau Devis et sera traitée comme une nouvelle commande, pouvant notamment impliquer de nouveaux délais indicatifs d'exécution.

Tout service logistique de collecte de l'échantillon ou de prélèvement en dehors du laboratoire devra être payé en totalité, sauf s'il a été annulé ou modifié par le client au moins 48 heures à l'avance pour une collecte, 96 heures à l'avance pour un prélèvement, et une semaine à l'avance pour un audit.

## 3. Prix et conditions de paiement

En cas de livraison de biens, et sauf stipulation contraire dans nos Devis, confirmations de commandes ou factures, nos prix s'entendent hors emballage et hors coût de transport, lesquels seront facturés séparément, et hors taxes.

Les Prestations d'Analyse ou les ventes de Produits sont réalisées au tarif en vigueur au jour du Devis. Les prix sont établis sur la base des données fournies par le Client et pour des conditions normales d'exécution de la fourniture ou de la prestation. Pour les Prestations d'Analyse, la Société se réserve la possibilité d'appliquer une majoration des prix indiqués dans le Devis dans l'hypothèse où des propriétés particulières des échantillons, inconnues au moment de l'établissement du Devis, génèrent des coûts supplémentaires pour l'exécution de la Prestation.

En cas de défaut de qualité ou de quantité de l'échantillon, la Société se réserve le droit de refuser l'exécution de la prestation ; Le Client dûment informé pourra procéder à la transmission d'un nouvel échantillon. Le Client doit s'assurer, et garantir, qu'aucun échantillon ne représente un danger, y compris sur son lieu de prélèvement, pendant le transport, dans le laboratoire ou autre, pour les établissements de la Société, ses matériels, son personnel et/ou ses représentants.

Les majorations de prix seront accompagnées d'une justification détaillée de leur origine, dès que la Société en donnera connaissance au client. Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation.

Sauf dispositions contraires mentionnées dans nos Devis, confirmations de commandes ou factures, le paiement doit intervenir dans un délai de trente jours à compter de la date de facturation, par chèque, virement, traite, billet

à ordre, lettre de change relevé ou prélèvement bancaire, à l'adresse de paiement mentionnée sur la facture. Tout autre mode de paiement requiert l'accord préalable de la Société.

En cas de paiement par prélèvement bancaire, le Client s'engage à remettre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à la Société. Aucun escompte n'est accordé pour un paiement intervenant à une date antérieure à celle résultant des présentes CGV. Le paiement ne sera considéré comme effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par la Société.

En cas de non-paiement à l'échéance de tout ou partie des sommes dues, la Société sera en droit de réclamer, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, une pénalité de retard calculée par application d'un taux d'intérêt égal à 1% (un pour cent) par mois du montant dû, sans qu'il puisse être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (quarante euros), sans préjudice du droit pour la Société de suspendre toutes les commandes en cours, et de solliciter le remboursement de tous les frais occasionnés par le recouvrement, amiable ou contentieux, des sommes dues, supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement susvisés.

Toute contestation d'une facture par le Client devra être notifiée à la Société par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de la date de facturation.

Le Client ne pourra procéder à aucune compensation entre les sommes dues à la Société au titre des Prestations d'Analyse et les sommes qui lui seraient dues par la Société à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la Société.

Toute réédition à la demande du Client d'une facture ou d'un rapport d'analyse pourra donner lieu à une facturation de 15 € (quinze euros) par document.

La Société pourra conditionner la validité de l'offre au paiement d'un acompte au jour de l'acceptation du Devis pouvant aller jusqu'à 100% (cent pour cent) du prix de la Prestation d'Analyse ou du Produit vendu.

## 4. Fourniture des échantillons

Les échantillons fournis par le Client doivent être dans un état qui permette la préparation sans difficulté des analyses.

La Société pourra procéder à un examen préalable des échantillons pour en vérifier l'état avant de réaliser les analyses. S'il ressort de cet examen préliminaire que la réalisation des analyses n'est possible qu'à des conditions différentes de celles initialement envisagées dans le Devis - par exemple si les échantillons sont mélangés à des substances ou matériaux étrangers non signalés par le Client ou s'ils sont dans un état dégradé - la Société pourra résilier de plein droit le Contrat et exiger le paiement des Prestations déjà effectuées. Le client devra s'assurer de la conformité de l'échantillon avec les lois et réglementations en vigueur concernant notamment leur marquage et les déchets dangereux, et s'engage à communiquer systématiquement à la Société, par écrit avant la remise de l'échantillon ou l'opération de prélèvement, toutes informations utiles concernant notamment la sûreté et la sécurité des échantillons, leur transport et leur élimination, en ce compris toute caractéristique connue et/ou suspectée de toxicité et/ou de contamination, d'inflammabilité, risque d'explosion, et à informer la Société sur les risques que les échantillons pourraient présenter pour les locaux, matériels, personnels de la Société, y compris sur le site de prélèvement, pendant le transport ou dans le laboratoire, en adoptant notamment un étiquetage approprié.

Le client supportera tous les coûts liés à l'élimination des déchets dangereux résultant de l'échantillon, qu'ils aient été ou non décrits comme tels par le Client.

## 5. Droits de propriété sur les échantillons

Le Client reste propriétaire des échantillons. Le Client autorise la Société à utiliser gratuitement les échantillons à des fins d'analyses, et précise dans sa commande (acceptation du Devis) si, après analyse, l'échantillon doit être restitué, détruit ou stocké (ainsi que la durée de ce stockage), le Client supportant intégralement la charge financière du choix opéré.

La Société ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de détérioration de l'échantillon confié pour analyse. Pour tout retour d'échantillon par la Société, les frais de transport, d'assurance et d'emballage sont à la charge du Client. Les échantillons voyagent aux risques et périls du Client, la responsabilité de la Société ne pouvant être engagée à quelque titre que ce soit en cas de détérioration ou de perte lors du transport.

A défaut de précision du Client sur le devenir de l'échantillon après analyse, l'échantillon ou son reliquat est conservé par la Société, sauf pour les denrées périssables, pendant une durée de 30 (trente) jours calendaires à compter de la réception du rapport d'analyse par le Client. Quelques cas spécifiques à considérer : 6 semaines après réception pour les échantillons de Sols Pollués, 4 semaines après réception pour les échantillons d'eaux résiduaires ou potables, 18 mois pour les échantillons d'amiante solides (issus de matériaux), 6 semaines pour les enrobés routiers.

Tout ou partie des échantillons amiante analysés (portions de filtre et grilles) issus de prélèvement air sont conservés au moins 10 ans. Si le filtre a été utilisé dans sa totalité, seules les grilles issues de la préparation sont conservées.

A l'issue de cette durée, l'échantillon ou son reliquat peut être détruit par la Société, sans avertissement préalable, le Client supportant intégralement les frais découlant de cette destruction, y compris dans l'hypothèse où une mo-

dification du cadre réglementaire (sur les déchets dangereux par exemple) engendrerait des frais supplémentaires de destruction.

## 6. Délais de livraison et d'exécution

Les délais de livraison et d'analyse précisés dans les Devis ou accusés de réception de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de la Société.

Les rapports d'analyse sont adressés sur support papier (fax et/ou courrier) et/ou sur support électronique, à l'attention du personnel et/ou des représentants du Client désignés dans le Devis accepté.

Le courriel est le mode de transmission privilégié des rapports d'essais si une convention de preuve est établie entre les parties.

A défaut, ils sont adressés sur support papier (fax et/ou courrier) à l'attention du personnel et/ou des représentants du Client désignés dans le Devis accepté.

En cas de sous-traitance, les rapports originaux d'analyse du sous-traitant justifiant de l'émission de résultats seront transmis uniquement sur demande du Client.

La Société fournit des conseils, renseignements et informations concernant l'étendue et l'objet de la prestation d'analyse. La Société n'est soumise à aucune obligation de conseil concernant l'interprétation des résultats et leurs conséquences éventuelles. L'interprétation et l'exploitation des résultats d'analyse incombent exclusivement au client, qui met seul en œuvre, sous sa responsabilité exclusive, les mesures qu'il juge adéquates. Sur demande du Client, la Société peut établir un comparatif entre les résultats d'analyse et les normes applicables dans le domaine considéré.

## 7. Réserve de propriété

LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET LE DROIT D'UTILISATION DE NOS PRODUITS, EQUIPEMENTS, LOGICIELS, TRAVAUX, RAPPORTS D'ANALYSE EST SUBORDONNÉ AU PAIEMENT INTEGRAL DE LEUR PRIX.

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait faire référence à l'accréditation de la Société sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit, il devra préalablement interroger la Société, laquelle sera libre de déterminer si elle donne son accord ou non et les règles à suivre le cas échéant. Dans tous les cas, que la diffusion du rapport d'analyse permette ou non d'identifier la Société, le Client garantit la Société contre toutes les conséquences, de quelque nature que ce soit, d'une diffusion du rapport d'analyse, notamment dans l'hypothèse où elle porterait préjudice à un tiers ou à la Société, et couvrira la Société de tous dommages et intérêts qui lui seraient dus en réparation du préjudice subi ou que la Société serait contrainte de verser à un tiers, en réparation du préjudice consécutif à cette diffusion.

Même après paiement intégral du prix par le client, la Société se réserve le droit de conserver, d'utiliser et de publier tout résultat d'analyse d'une façon anonyme et qui ne permet pas d'identifier le Client.

## 8. Garanties et Responsabilités

Pour la réalisation des Prestations d'Analyse, la Société sera tenue à une obligation de moyen.

La Société demeure libre de déterminer seule les méthodes, procédés, techniques, produits ou autres nécessaires à la réalisation de la Prestation d'Analyse, sous réserve de l'acceptation par le Client en cas de changement par rapport à l'offre contractualisée.

Chaque rapport d'analyse se rapporte exclusivement à l'échantillon analysé par la Société. Si la Société n'a pas expressément été mandatée et payée pour la définition d'un plan d'échantillonnage (définissant l'objet des échantillons et la fréquence d'échantillonnage et d'analyse) et/ou la définition de l'étendue précise des analyses à effectuer, ou si le client n'a pas suivi les recommandations de la Société, la Société ne sera en aucun cas responsable du plan d'échantillonnage et/ou de l'étendue des analyses à effectuer si ceux-ci s'avéraient insuffisants et/ou inappropriés.

A la demande du client un rapport d'analyse préliminaire et/ou un extrait de rapport peut être envoyé. Toutefois dans la mesure où il ne comprend pas l'ensemble des analyses demandées il n'engage pas la responsabilité légale du laboratoire. Le client est responsable du bon acheminement des échantillons envoyés à la Société pour analyse. Sauf accord contraire par écrit, la Société n'acceptera pas de responsabilité pour perte ou pour dommages qui pourraient survenir lors du transport, dans un établissement ou sur un site où les services de logistique ou de prélèvement interviennent. Le Client sera à tout moment responsable de la sûreté, de l'emballage et de l'assurance de l'échantillon depuis le prélèvement jusqu'à son acheminement aux laboratoires ou aux établissements de la Société.

Le Client déclare et garantit que tous les échantillons dont la Société doit procéder à l'analyse sont dans un état stable et ne présentent aucun danger, et s'engage à supporter intégralement le préjudice, direct ou indirect, quel que soit sa nature, subi par la Société dans l'hypothèse où un échantillon causerait, notamment à la Société, un de ses salariés ou toute personne travaillant pour son compte, un dommage, de quelque nature que ce soit, et ce quand bien même le Client aurait informé la Société sur les risques éventuels présentés par l'échantillon.

Sauf convention particulière entre les Parties, la relation contractuelle n'existe qu'entre le Client, auteur de la commande, et la Société, aucun tiers ne pouvant être désigné comme bénéficiaire de la commande.

Le Client garantit intégralement la Société contre toute réclamation de tiers lié au Client ou à sa commande de

quelque façon que ce soit, à quelque titre que ce soit, pour quelque cause que ce soit, et s'engage à dédommager intégralement la Société pour tous dommages et intérêts que la Société serait contrainte de verser à un tiers.

## 9. Limitation de responsabilité

Le Client ne pourra mettre en cause la responsabilité de la Société (en ce compris toute personne liée à la Société pour l'exécution du Contrat) que dans l'hypothèse où il démontrerait l'existence d'un dommage direct et immédiat résultant d'une violation fautive et intentionnelle de ses obligations dans le cadre de l'exécution du Contrat, et seulement s'il a adressé à la Société sa réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 6 (six) mois à compter de la découverte du préjudice.

Le Client renonce expressément à tout autre recours à l'encontre de la Société et fait son affaire d'une renonciation équivalente de ses assureurs.

Dans tous les cas, dans l'hypothèse où la responsabilité de la Société viendrait à être retenue, quelque soit la nature du dommage, le montant des réparations mises à sa charge, de quelque nature que ce soit, toutes sommes confondues, ne pourra en aucun cas excéder le plus faible montant entre : (i) le préjudice direct et immédiat causé par une violation fautive et intentionnelle des obligations de la Société dans le cadre de l'exécution du Contrat et (ii) dix fois le montant hors taxes facturé par la Société au Client au titre du Contrat concerné, limité à 15 000 (quinze mille) euros.

La Société ne pourra jamais être tenue à la réparation d'un préjudice indirect subi par le Client et/ou un tiers, tel que, et de façon non exhaustive, une perte de chiffre d'affaires, un manque à gagner, la perte de valeur d'un fonds de commerce, la perte d'une opportunité commerciale.

## 10. Réitération d'analyse

Le client disposera d'un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de la réception du rapport d'analyse pour formuler une objection aux résultats.

Si le Client sollicite que l'analyse soit refaite, il en supportera le coût, dans le cadre d'une nouvelle commande, sauf dans le cas où les résultats s'avèreraient matériellement différents de la première analyse. Une seconde analyse ne sera possible que si la Société dispose de l'échantillon d'origine en quantité suffisante au moment de la réception de l'objection du Client et si les délais de conservation sont compatibles avec ladite analyse.

## 11. Force Majeure

En cas de survenance d'un événement indépendant de la volonté de la Société, rendant impossible l'exécution de ses obligations, et notamment tout événement retenu par la Jurisprudence française comme cas de force majeure, et notamment en cas de loi ou réglementation nouvelle, demande émanant du gouvernement ou de toute autorité administrative compétente, non obtention, non renouvellement ou retrait des autorisations administratives nécessaires, la prestation ou la fourniture d'un produit sera automatiquement suspendue, une telle suspension ne pouvant en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution ou retard de l'exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts.

## 12. Confidentialité

La Société s'engage à traiter de manière confidentielle le rapport d'analyse et s'interdit d'en faire usage ou de le communiquer à quelque tiers que ce soit, pour quelque cause que ce soit, sauf pour prouver l'exécution de la prestation et notamment en obtenir le paiement, ou sur demande d'une autorité administrative compétente ou en exécution d'une décision de justice passée en force de chose jugée. La Société s'engage également à traiter de manière confidentielle toutes les informations techniques, commerciales, financières ou autres qui lui seraient communiquées dans le cadre de l'exécution de sa prestation, et identifiées comme confidentielles par le Client.

Le Client s'engage à traiter de manière confidentielle toutes les informations techniques, commerciales, financières ou autres dont il serait amené à avoir connaissance sur la Société dans le cadre de l'exécution de la prestation, ainsi que la composition des produits et le contenu des logiciels livrés par la Société.

## 13. Tolérance - Invalidité partielle

Dans l'hypothèse de la nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV, les autres stipulations conserveront toute leur force et leur portée. Les Parties pourront convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

La non-application par la Société ou par le Client des droits spécifiés dans les CGV ne saurait constituer renonciation à ces droits.

## 14. Loi applicable - Litiges

LA RELATION CONTRACTUELLE ENTRE LA SOCIÉTÉ ET LE CLIENT EST SOUMISE À LA LOI FRANÇAISE. TOUT DIFFÉREND POUVANT SURVENIR DU FAIT DE LA VALIDITÉ,

L'INTERPRÉTATION, LA CONCLUSION, L'EXÉCUTION OU LA CESSATION DU CONTRAT SERA SOUMIS À LA COMPÉTENCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU LIEU DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ AUTEUR DU DEVIS, Y COMPRIS EN REFERE, NONOBTANT L'APPEL EN GARANTIE OU LA PLURALITÉ DE DEFENDEURS.

DANS LA RELATION CONTRACTUELLE ENTRE LA SOCIÉTÉ ET UN CLIENT FRANÇAIS, LA VERSION FRANÇAISE DES PRÉSENTES CGV PRÉVAUDRA SUR TOUTE AUTRE VERSION EN LANGUE ÉTRANGÈRE.

# Vos contacts

## Besoin d'un devis ?

Vos interlocuteurs commerciaux

### [Eurofins Hydrologie Nord \(Douai\)](#)

[devisEIN@eurofins.com](mailto:devisEIN@eurofins.com)

 Edith DOMINIK	06 73 95 65 05
 Eric FEUTREL	06 85 06 38 35

### [Eurofins Hydrologie Ile de France \(Les Ulis - Vennecey - Caen\)](#)

[contactIDF@eurofins.com](mailto:contactIDF@eurofins.com)

 Ludivine TEBOUL	06 62 81 69 91
 Elodie VAUCHEREZ	06 82 89 53 40
 Nicolas DE SAINT DENIS	07 88 98 87 70

### [Eurofins Hydrologie Est \(Maxéville - Marange-Silvange - Dijon\)](#)

[devisEHE@eurofins.com](mailto:devisEHE@eurofins.com)

 Guy MULLER Eurofins LCDI (ICPE) <i>Eaux résiduaires, industriels</i>	06 10 11 17 69
 Sébastien VILLALVILLA <i>Eaux propres, hygiène hospitalière</i>	06 45 75 33 37
 Sébastien VILLALVILLA	06 45 75 33 37
 Delphine NERICH	07 70 12 82 63

### [Eurofins Analyses pour l'Environnement France \(Saverne\)](#)

[Jean-NicolasZacher@eurofins.com](mailto:Jean-NicolasZacher@eurofins.com)

 Jean-Nicolas ZACHER	06 82 88 68 51
---	----------------

### [Eurofins Hydrologie Ouest \(Caudan - Nantes - Poitiers\)](#)

[eurofinsdevisbretagne@eurofins.com](mailto:eurofinsdevisbretagne@eurofins.com)

 Blandine BOUTTIER	06 89 40 58 87
 Dorothee GESTIN	06 79 16 35 15
 Manuela KATHY RIVIERE	06 45 25 57 88

### [Eurofins Hydrologie Sud-Ouest \(Gradignan\)](#)

[NicolasChuVan@eurofins.com](mailto:NicolasChuVan@eurofins.com)

 Nicolas CHU VAN	06 73 63 66 29
---	----------------

### [Eurofins Laboratoire Coeur de France \(Moulins\)](#)

[ecdf@eurofins.com](mailto:ecdf@eurofins.com)

 Standard	04 70 47 71 00
--	----------------

### [Eurofins Hydrologie Centre Est \(Saint-Etienne - Saint-Alban-Laysse\)](#)

[EHCESTE@eurofins.com](mailto:EHCESTE@eurofins.com)

 Maxime AUPIED	06 65 26 75 40
---	----------------

### [Eurofins Hydrologie Sud \(Vergèze - Blagnac - Grasse\)](#)

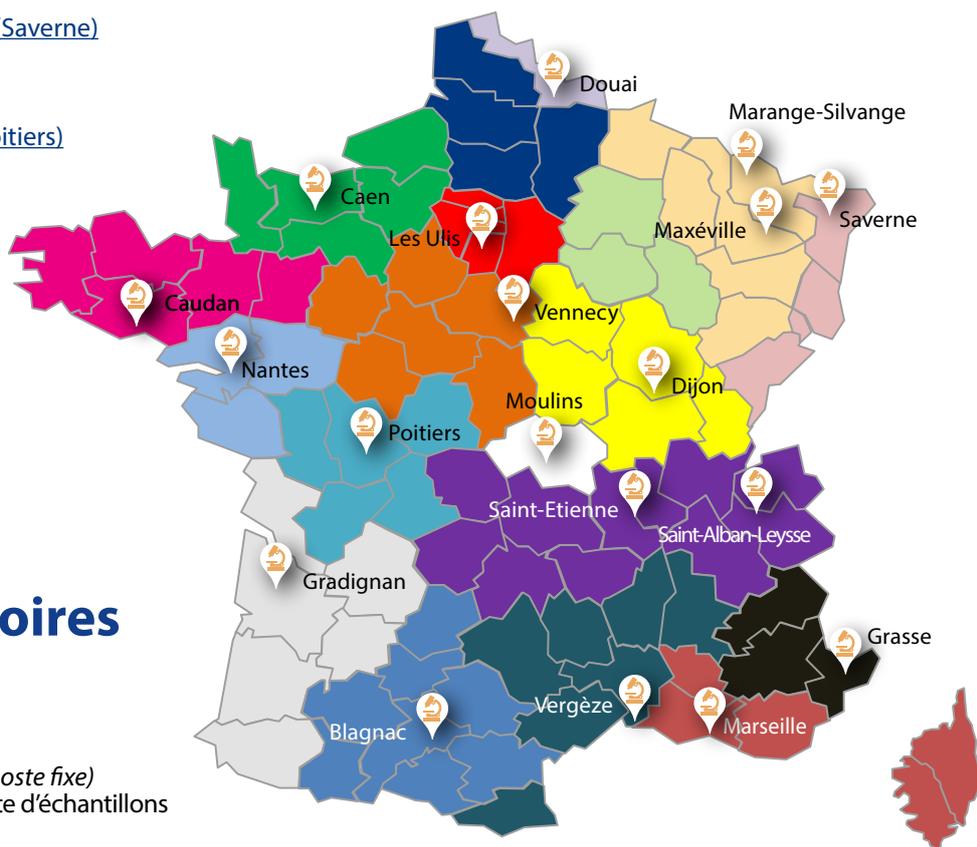
[hydrologiesud@eurofins.com](mailto:hydrologiesud@eurofins.com)

 Auxane MENU	07 89 84 97 29
 Mathieu SEIMANDI	06 32 63 48 43
 Raphaël BENAMAR	06 10 14 10 36

### [Eurofins Biotech-Germande \(Marseille\)](#)

[Biotech-Germande@eurofins.com](mailto:Biotech-Germande@eurofins.com)

 Brice APOSTOLICO	06 77 85 15 76
--	----------------



 Laboratoire du réseau Eurofins Hydrologie

## Un réseau de laboratoires pour vos analyses

Votre Plateforme Logistique

- 0 810 122 611 - (prix d'un appel local depuis un poste fixe)  
- Pour tout renseignement, suivi de colis et collecte d'échantillons  
Munissez vous de votre numéro de devis
- [logistique-france@eurofins.com](mailto:logistique-france@eurofins.com)  
- Pour vos commandes de flacons  
Indiquez votre numéro de devis

Votre contact Eurofins OnLine

- [eolenv@eurofins.com](mailto:eolenv@eurofins.com)

 Nous contacter par mail : [prenomnom@eurofins.com](mailto:prenomnom@eurofins.com)

[Plus d'informations sur nos laboratoires ?](#)

Rendez-vous sur les pages contacts dédiées à nos laboratoires : [www.eurofins.fr/contacts](http://www.eurofins.fr/contacts)



